

**ANNULATION DE L'ENTENTE DE MODIFICATION  
DE L'OBLIGATION ALIMENTAIRE**



Programme d'exécution des ordonnances alimentaires   Téléphone : 204 945-7133  
352, rue Donald, bureau 100, Winnipeg (Manitoba) R3B 2H8   Télécopieur : 204 945-5449  
ManitobaMEPinquiries@gov.mb.ca   Sans frais au Canada : 1 866 479-2717

Nº de dossier du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires (le « Programme ») : \_\_\_\_\_

**ANNULATION DE L'ENTENTE DE MODIFICATION DE L'OBLIGATION ALIMENTAIRE**

Je, \_\_\_\_\_, annule immédiatement l'entente de modification de l'obligation alimentaire au profit du conjoint / des enfants signée le \_\_\_\_\_.  
(Encerclez une option.)

**Tout ajustement découlant de l'annulation de l'entente entrera en vigueur le jour où le Programme recevra l'avis d'annulation.**

SIGNÉ dans la ville de \_\_\_\_\_, dans la province du Manitoba, le \_\_\_\_\_  
20\_\_\_\_\_.

Nom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_